

CONCOURS 2026

FICHE DE POSTE

Technicien.ne électricité courants fort ou faible

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine**SERVICE ou U.F.R.** : Rattaché administrativement à l'UFR SHS mais sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle des Missions transversales du CLSH**VILLE** : Nancy**AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT** : OUI / NON (l'agent exerce son activité *a minima* sur 2 sites distincts)

IDENTIFICATION DU POSTE

Nature du concours : externe**Corps** : ITRF TECH**Branche d'Activité Professionnelle (BAP)** : BAP G**Emploi-type de rattachement** ([REFERENS](#) / [RIME](#) / [BIBLIOFIL](#)) : G4A45 : Technicien.ne électricité courants fort ou faible**Catégorie** : B**IFSE** : TECH G1**Numéro de poste** : 06621X**Encadrement** : OUI / NON

Si oui, préciser le nombre d'agents encadrés et leur répartition par catégories : 1

- Encadrement direct : A / B / C
- Encadrement indirect : A / B / C

PRESENTATION GENERALE

Description de la structure d'affectation :

L'Université de Lorraine regroupe plus de 62 000 étudiants, 43 composantes de formation et 6900 personnels. Situé au cœur de la ville, le Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy (CLSH-Nancy) en est l'un des principaux sites. Il accueille à lui seul près de 8 000 étudiants sur 42 000 m² de bâtis. Répartis en 10 bâtiments, l'ensemble de cette surface permet de proposer aux usagers des conditions optimales d'enseignement et de recherche : 80 salles d'enseignement (dont 3 amphithéâtres de plus de 400 places), 9 salles informatiques, une bibliothèque universitaire.

Le CLSH abrite les formations proposées par les 3 composantes qui l'occupent principalement (Sciences Humaines et Sociales : UFR SHS-Nancy ; Art, Lettres et Langues : UFR ALL-Nancy ; Langues pour spécialistes d'autres disciplines : UFR LANSAD), 11 laboratoires partagés en 2 pôles scientifiques (Temps Espaces Lettres Langues TELL et Connaissance Langage Communication Société) assurent des activités de recherche. La

bibliothèque universitaire ainsi que les 5 studothèques permettent des possibilités diversifiées et complètes en termes de documentation.

Enfin, de nombreux services centraux sont abrités dans les locaux du CLSH : EDUL - Editions de l'université de Lorraine, Direction du numérique (service aux usagers), Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle, Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, Service Universitaires des Activités Physiques et Sportives, Maison De l'Étudiant, CROUS, AGORAE.

Une vingtaine d'associations étudiantes sont également répertoriées sur le site et disposent également de locaux dédiés. La vie étudiante du campus est riche et s'appuie sur la présence du SUAPS, de la MDE et également de l'amphithéâtre Déléage, partagé entre enseignements et spectacles y compris en soirée.

Le campus est administré par un conseil de gestion comprenant des représentants de toutes les structures présentes et un bureau de campus composé des directions d'UFR et des responsables de service.

Description du poste :

Membre de l'équipe du service maintenance rattaché aux missions transversales de gestion du CLSH, l'électricien.ne assure l'exploitation, la maintenance et les travaux de modification et d'amélioration des installations de courants forts et faibles et concoure ainsi au bon fonctionnement du CLSH dans son domaine d'intervention.

DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

Activités principales (déclinées par missions/ thèmes dans la limite de 5)

Mission 1 : Encadrement du service/ A ce titre l'agent doit (activités) :

- Planifier, encadrer et coordonner les interventions de l'équipe du service électricité,
- Respecter et faire respecter la réglementation en hygiène et sécurité du travail, s'assurer notamment du port d'Equipements de Protection Individuelle,
- Effectuer les entretiens annuels d'activités,
- Assurer l'interface entre sa hiérarchie et l'équipe du service électricité.

Mission 2 : Maintenance électrique / A ce titre l'agent doit (activités) :

- Diagnostiquer les pannes, effectuer et/ou faire effectuer les réparations (y compris étude et chiffrage) et assurer les vérifications techniques réglementaires, analyser les rapports et lever les observations (ERP et code du travail),
- Contrôler l'état des installations techniques courants forts (HT / BT) ou courants faibles (Téléphonie, Système de Sécurité Incendie (SSI), BAES, entretien poste transfo, Gestion Technique Centralisée (GTC, GTB), contrôle d'accès, anti-intrusion...),
- Coordonner l'intervention et le suivi des prestataires externes du domaine,
- Assurer la consignation des installations électriques (cellules haute tension, armoires, TGBT),
- Proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement des installations ainsi que leur performance énergétique.
- Tenir à jour l'ensemble des documents techniques de recollement des installations courants forts et faibles (plans, DOE, schémas, recettes, etc.)
- Participer à la surveillance du fonctionnement des équipements du site (lampadaires, barrières parking, etc...).

Mission 3 : Maintenance incendie / A ce titre l'agent doit (activités) :

- Effectuer la maintenance préventive et corrective des blocs d'éclairage et de secours,
- Contrôler le bon fonctionnement des installations de sécurité, piloter l'intervention des entreprises réalisant les contrôles et la maintenance notamment sur les équipements suivants : désenfumages, extincteurs, BAES, système de sécurité incendie, RIA, ascenseurs, etc.
- A l'issue de la réalisation des contrôles techniques, s'assurer avec diligence de la levée de l'ensemble des observations et prescriptions mentionnées en régie ou avec des entreprises spécialisées et tracer l'ensemble des réalisations,
- Appliquer les règles de sécurité relatives aux installations électriques et aux ERP.

Activités associées :

- Gestion du stock et de l'achat du matériel électrique,
- Polyvalence dans le domaine du bâtiment,
- De manière accessoire, participer aux opérations de logistique (manutention immobilière, mise en place isolements, de banderoles, etc.) et participer aux opérations de déneigement.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Connaissances

- Techniques du domaine électrique [connaissance approfondie : maîtriser les normes électriques (Habilitations électriques selon niveau d'intervention), utiliser des appareils de mesure courante pour le diagnostic des pannes, interpréter des schémas et croquis de réseaux électriques pour l'exécution des travaux, maîtriser le câblage d'une prise de courant, d'un appareil d'éclairage, maîtriser la lecture d'un descriptif, d'un plan et d'un planning].
- Réglementation du domaine (connaissance approfondie)
- Maîtrise du fonctionnement des centrales incendie et formation du personnel sur son utilisation.
- Techniques d'optimisation de la conduite des installations (connaissance générale)
- Réglementation sécurité incendie (connaissance générale)
- Connaissance des règles de sécurité (code du travail) : plan de prévention, consignations, travaux en présence d'amiante,
- Connaissances budgétaires générales et règles de la commande publique (notion de base)

Compétences opérationnelles

- Mettre en œuvre les techniques d'installation et de maintenance des équipements (application),
- Mettre en œuvre des procédures et des règles (maîtrise),
- Établir des diagnostics et résoudre des problèmes (maîtrise),
- Participer à la sécurité des personnes et des locaux (application),
- Capacité à encadrer / Animer une équipe (application),
- Piloter des prestataires (répartition des tâches, définition des priorités, planification des actions, contrôle des tâches, (application),
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité (application).

Compétences relationnelles

- Sens de l'organisation et compétence managériale,
- Disponibilité et réactivité,
- Savoir rendre compte,
- Avoir la notion de « qualité de service »,
- Capacité d'adaptation,
- Savoir gérer les priorités,
- Savoir travailler en équipe.

CONDITIONS ET CONTEXTE DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL :

Pics d'activités possibles : OUI / NON (si oui préciser les fréquences et périodes éventuelles)

Modalités particulières de temps de travail (cf. règlement de gestion UL)

SANS OBJET Astreintes Permanences Horaires décalés Travail le weekend Travail de nuit
 Travail pendant les périodes de fermeture

Précisions complémentaires le cas échéant : Participer au même titre que les agents du pôle et agents ayant une habilitation électrique aux permanence ERP du site ; A titre occasionnel, intervention d'urgence sur panne bloquante et/ou présence programmée lors des maintenance HT/BT obligatoire.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Au sein de l'UL

Occasionnels Intermittents Fréquents Permanents

En dehors de l'UL

Occasionnels Intermittents Fréquents Permanents

PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

Travail plutôt seul Travail plutôt en équipe Travail régulièrement au contact du public / des usagers

Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Direction du patrimoine immobilier	Collaboration ponctuelle (signalement dysfonctionnement propriétaire, maintenance des postes HT,...)
Tous les services hébergés sur site	Collaboration ponctuelle
Direction du Numérique	Réseaux numériques, wifi,

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Entreprises extérieures	Échange régulier

INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :**Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI :** Oui Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE : Oui Non

Si oui, à quel titre :

TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE**Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :****Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :**

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984